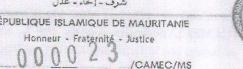
الجمهورية الاسلامية الموريتانية شرف - إخاء ، عدل

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Nouakchott, le :_

15 AOUT 2024



مركزية شراء الأدوية والأجهزة والمستلزمات الطبية Centrale d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux

و زارةالصحة

Ministère de la Santé

لجنة ابرام الصفقات العمومية Commissions de Passation des Marchés Publics

Réserver à la CNCMP (Numéro du marché, code barre/code QR, Visa-CNCMP)

1461/F/003/CPMP/CAMEC/CAMEC/2024

OBJET DU MARCHE :	ACHAT DE MEDICAMENTS T1/2024
N°:	MED/02/EPEDIS T1/2024/CAMEC
Montant du marché:	1.721.153,82 Euro Hors Toutes Taxes et Impôts
Attributaire:	SOTHEMA
NIF:	Z.I Bouskoura BP1-Maroc , 27182, Casablanca Maroc R.C N° 35631
Délai :	18 mois
Source de Financement :	FONDS PROPRES CAMEC
Mode de passation :	ENTENTE DIRECTE
Date d'invitation/ Publication :	
Date d'ouverture des plis :	
Date d'évaluation	
Date d'attribution	
Date de notification :	
Date de signature :	Saddl May 1
	VISA



ENTRE

La Centrale d'Achat des Médicaments, Équipements et Consommables médicaux (CAMEC), désignée ci-après par le terme « l'Autorité contractante », représentée aux présentes par le Dr.VadlySADEGH, sa Directrice Générale,

D'une part

ET

SOTHEMApour numérotation faisant élection de domicile à Z.I. Bouskoura BP1 - Maroc, 27182, Casablanca Maroc, désigné ci-après par le terme « le Fournisseur » représenté aux présentes parDr. Mehdi ZAGHLOUL, Directeur Exécutif.

D'autre part

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT:

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la livraison de médicamentspar le fournisseur - pour le compte de l'Autorité contractante - conformément aux dispositions des documents contractuels.

Article 2: Pièces constituant le marché:

- 1. Acte d'engagement
- 2. Offre technique et financière du titulaire du marché
- 3. Garantie de bonne exécution
- 4. Spécifications techniques
- 5. PV de négociations

Article3: Montant du marché

Le montant (voir tableau suivant) du présent marché est arrêté à la somme d'un million sept cent vingt un mille cent cinquante trois euros et quatre vingt deux centimes (1.721.153,82euros) Hors Toutes Taxes et Impôts. Incoterm : CPT Nouakchott.

DCI	Désignation produit	Quantité	Prix Unitaire	Total en Euro
Azithro 500mg B/3	AZILIDE 500 MG CP B/3	1 200	2,09€	2 508,00
Carvedilof 25 mg CP B/30 (XEDILOL)	XYDILOL 25 mg B/30	2 400	2,85€	6 840,00
Carvedilol 6,25 mg CP B/30 (XEDILOL)	XYDILOL 25 mg B/30	2 400	1,26€	3 024,00
Cefixime 200mg Cp (CEFIXIM)B/16	OFIKEN 200 MG B/16	4 800	3,99€	19 152,00
Ceffriaxone 1g IV B/1	TRICEF 1 GR IV B/1	30 000	1,11€	33 300,00
Ciprofloxacine 500 mg/8/10 Cp. (FLOCIP)	FLOCIP 500 MG B/10	18 000	1,03€	18 540,00
Desloratadina 0.5mg/ml sirop 150ml (CLARUS)	RENITA 0,5mg/Ml 150ml	9 000	0,87€	7 830,00
Desloratedina 5mg cp B/28	RENITA 6mg cp 8/28	9 000	1,00€	9 000,00
Gimépinde 1mg 8/30	ODIA 1mg B/30	18 000	1,33€	23 940,00
Glimėpiridė 2mg B/30	ODIA 2mg B/80	18 000	1,49€	26.820,00
Offoxacine 200mg Cp 8/10	OCET 200MG B/10	24 000	1,37€	32 880,00
Prednisolone 20 mg cp B/30 (ISOLONE)	ISOLONE 20 MG B/30	6 000	1,47 €	8 820,00
Prednisolone 5 mg CP 8/30	ISOLONE 5 MG B/30	6 000	0,79€	4 740,00
Valsarlan / HCT 160 mg + 25 mg cp B/28 (CO VART	4 800	5,57€	26 736,00	
Valsarlan 160 mg cp B/28 (VARTEX)	VARTEX 160 mg B/28	4 800	6,15€	29 520,00
Valsarlan 80 mg cp B/28 (VARTEX)	VARTEX 80 mg B/28	4 800	2,97 €	14 256,00
Ephedrine HCL30mg/ml, 1ml inj B/10	EPHEDRINE SOTHEMA 30 MG/ML,1 ML INJ 8 10	3 000	4,18€	12 540,00
Adrenaline 1mg/ml, 1ml inj (8 100)	Adrenaline 1mg/ml, 1ml inj (B 100)	350	22,56 €	7 896,00
Morphine Chlorhydrate 10mg/ml, 1ml INJ B 10 AMP	Morphine Chlorhydrate 10mg/ml, 1ml INU B 10 AMP	7 000	3,50€	24 500,00
Insulet Lente NPH 100UI/ML,FV10ml	Insulet Lente NPH 100UI/ML,FV10ml	160 000	2,76€	441 600,00
Insulet Mix 30 100UI/ML FI/10ml	Insulet Mix 39 100UI/ML FV10ml	140 000	2,76€	386 400,00
Insulet Rapide 100UI/ML FV10ml	Insulet Rapide 100UI/ML FI/10ml	26 000	2,76€	71 760,00
Novex (Enoxeparine) 4000 UI B/2	Novex (Enoxaparine) 4000 UI B/2	70 000	4,51€	315 700,00
Novex (Enoxaparine) 6000 UI B/2	Novex (Enoxaparine) 6000 UI B/2	35 000	5,51€	192 851,83
Total en Euro				

Article 4: Modalité et Délai d'exécution

Le présent marché sera exécuté en plusieurs bons de commandeet selon un planning de livraison. Son délai d'exécution est devingt-quatre(24) moisà compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations prévues au contrat.

Article 5 : Monnaie et mode de paiement

Les règlements au profit du fournisseur au titre du présent marché se feront en eurospar le crédit du compte:

Coordonnées bancaires

Banque

: ATTIJARI WAFABANK

416, Rue Mustapha El Maani

CASABLANCA

-163, AVENUE HASSAN II,

CASABLANCA MAROC

Compte N°

:007780000541200000006953

Code siwft : BCMAMAMC

Code IBAN

: MA64 007 780 0005412000000069 53

Article 6 - Régime fiscal et douanier

Le présent marché est soumis au régime fiscal dérogatoire en République Islamique de Mauritanie [Articles 07 et 41 du Décret N°2010-012 du 20 Janvier 2010, journal officiel n°1211 du 15 mars 2010 : la centrale d'achat des médicaments essentiels, matériels et consommables médicaux (CAMEC) est exonérée de tout impôts et taxes quelques soient leur nature conformément à la législation en vigueur].

Article 7 - Modalités de paiement

Paiement à 90 jours date de la facture.

Article 8- Révision des prix

Les prix dans le présent marché, sont fermes et non révisables, à la condition que les délais d'exécution soient inférieurs à 18 mois (article 50 loi 2021-024).

Article 9-contrôle de prix

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics, il est stipulé que :

« Sans préjudice de l'application des procédures de contrôle à posteriori, les marchés passés après consultation simplifiée et les marchés par entente directe ne peuvent être passés qu'avec des entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services qui acceptent de se soumettre à un contrôle des prix spécifiques durant l'exécution des prestations ».

La CAMEC peut demander en cours d'exécution de ce marché, si nécessaire, à SOTHEMA la présentation de son bilan et compte de résultat.

Article 10- : Conditions de réception

Les fournitures livrées à l'issue de l'exécution du présent marché doivent avoir une durée de vie restante supérieure aux deux tiers de leur durée de vie totale. Elles sont réceptionnées par une Commission de réception composée de :

- ∞ Représentant du service approvisionnement
- ∞ Responsable assurance qualité

Observateurs

- ∞ Représentant de la Commission de Passation des Marchés Publics de la CAMEC
- ∞ Représentant du fournisseur.

Chaque livraison doit être foumies nécessairement avec les documents suivants :

- ∞ Factures, portant référence la mention "Marché No" et "No du Bon de Commande"
- ∞ Liste de colisage,
- ∞ Certificats d'analyse,
- ∞ Certificats d'origine

La Commission dresse un procès-verbal de réception signé par tous les membres présents de la commission.

Article 11 -: Pénalités

En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à un millième (1/1000ème) du montant du marché, par jour calendaire, vendredi, samedi et jours fériés compris. Le montant global des pénalités de retard est plafonné à dix pour cent (10%) du montant total du marché. Les délais frappés par les pénalités de retard ne bénéficient pas de la révision des prix.

Article 12 - : Délai de règlement

L'autorité contractante est tenue de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser quatre vingt dix (90) jours à compter du droit à paiement. Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration du délai de 60 jours ci-dessus.

Article 13 -: Règlement des litiges

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 59 et 60 de la loi N°2O21-024 du 29 décembre 2021 portant Code des Marchés Publics de la République islamique de Mauritanie.

Ville: Bouskoura

NOUAKCHOTT, le 15 AQUI 2024

Lu et accepté par:

Le Fournisseur

Autorité Contractante

Dr. Mehdi ZAGHLOUL

Dr. Vadly SADEGH